



ENQUETE PUBLIQUE

Transfert d'office de la voie dénommée « Rue Cité du Mas de Tesse » cadastrée KS 40, dans le domaine public métropolitain – Commune de Montpellier

Par décision du Président de Montpellier Méditerranée Métropole n° D2017-1051 en date du 15 janvier 2018, le principe de transfert d'office dans le domaine public de la voie dénommée « rue Cité du Mas de Tesse », voie privée ouverte à la circulation publique, cadastrée KS 40, commune de Montpellier, a été approuvé.

L'arrêté n° MAR2018-059 en date du 21 février 2018 a fixé les dates d'enquête publique et nommé Madame Anne-Marie GIRARD, Commissaire-Enquêteur.

L'enquête publique aura lieu du lundi 19 mars inclus au jeudi 05 avril inclus. Le dossier d'enquête publique sera consultable aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville de Montpellier ainsi qu'au siège de Montpellier Méditerranée Métropole. Le Commissaire-Enquêteur assurera deux permanences à l'Hôtel de Ville de Montpellier, salle d'enquête publique n° 2, le lundi 19 mars 2018 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 05 avril 2018 de 14h00 à 17h00.

Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations écrites au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante :

Montpellier Méditerranée Métropole
Madame le Commissaire-Enquêteur
Transfert d'Office sur la Commune de Montpellier
DAFI – Service Foncier Espaces Publics
CS 39556 – 50 place Zeus
34961 Montpellier Cedex 2

Le rapport et les conclusions motivées de Madame le Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Métropole pendant une durée de un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre I de la Loi du 17 juillet 1978.

Cet avis complète l'arrêté affiché aux lieux et places habituels, en Mairie et au siège de la Métropole.